

# JOURNAL DE MONACO

SUPPLÉMENT au Bulletin Officiel du Mardi 27 Avril 1920

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

## DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

## ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

## INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

## SOMMAIRE.

### MAISON SOUVERAINE :

Visites de S. M. le Roi de Suède à S. A. S. le Prince de Monaco et de Son Altesse Sérénissime à S. M. Gustave V.  
Visite de S. A. S. le Prince à l'Hôpital de Monaco.

### PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance autorisant l'émission de coupures de papier-monnaie.  
Arrêté ministériel réglant la fabrication des pains de fantaisie.

### CONGRÈS DE MONACO :

Séances du Congrès de Thalassothérapie.  
Séance de clôture du Congrès de Thalassothérapie à San Remo.  
Séance du Congrès de Tourisme.

### AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Tableau indiquant les modifications apportées aux taxes téléphoniques interurbaines.  
Concours de Photographies.

### ECHOS ET NOUVELLES :

Banquet de la Société des Régates.  
Assemblée Générale de la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Côte d'Azur et de la Corse.  
Bénédictio du drapeau et banquet de l'Association des Mutilés et Blessés.  
Mouvement du Port.  
État des jugements du Tribunal Correctionnel.

### Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compté rendu de la séance du 24 décembre 1919 (fin de la séance du matin).

## MAISON SOUVERAINE

S. M. le Roi Gustave V de Suède, qui est actuellement en villégiature à Nice, est venu dimanche après-midi, rendre visite à S. A. S. le Prince Albert. Le Roi était accompagné de Son premier Aide de camp.

S. M. le Roi de Suède a été reçu, à Son arrivée au Palais de Monaco, par le Capitaine de corvette Bourée et le Commandant de Juniac, Aides de camp de S. A. S. le Prince.

L'entrevue des deux Souverains a duré trois quarts d'heure environ.

S. A. S. le Prince, accompagné de M. le Commandant de Juniac, S'est rendu, mardi, à l'Hôtel d'Angleterre, à Nice, où est descendu S. M. le Roi de Suède, pour rendre Sa visite à Sa Majesté Gustave V.

S. A. S. le Prince Albert, accompagné du Docteur Louët et de plusieurs docteurs congressistes, a visité, vendredi dernier, l'Hôpital de Monaco. Les délégués étrangers se sont vivement intéressés à la parfaite installation de cet établissement.

Le Souverain et Ses hôtes ont parcouru toutes les salles et ont questionné avec amabilité plusieurs malades.

Les visiteurs, en se retirant, ont tenu à manifester leur satisfaction à la Direction de l'Hôpital.

## PARTIE OFFICIELLE

### ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2860.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 2, 4 et 21 deuxième alinéa de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, révisée par l'Ordonnance du 18 novembre 1917;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

#### ARTICLE PREMIER.

Notre Trésorerie Générale des Finances est autorisée à émettre, sous le régime légal des Effets Publics et à concurrence de la somme de cinq cent mille francs, des coupures de papier-monnaie de la valeur de 2 francs, 1 franc et cinquante centimes, conformes aux modèles ci-annexés.

#### ART. 2.

Chaque coupure, portant un numéro de série et un numéro d'ordre par série, sera revêtue des signatures de Notre Ministre d'État et de Notre Trésorier Général des Finances.

Un spécimen de chaque quotité sera déposé au Greffe Général.

#### ART. 3.

Les coupures seront remboursées à vue par la Trésorerie Générale des Finances jusqu'au 31 décembre 1922.

#### ART. 4.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'État,  
Le Vice-Président du Conseil d'État,  
E. ALLAIN.

### ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu la Loi n° 4, du 14 août 1918, établissant des sanctions aux Arrêtés pris pour le ravitaillement de la Principauté;

Vu la Loi n° 24, du 22 janvier 1920, portant

prorogation des Lois nos 4, 5 et 16, etc., jusqu'au 30 novembre 1920;

Vu l'Arrêté Ministériel du 25 février 1918, réglementant la fabrication, la vente et la consommation du pain;

Vu l'Arrêté Ministériel du 19 juillet 1919, abrogeant certaines dispositions relatives à la fabrication et à la vente des pains de fantaisie et de régime;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter, dans la Principauté, des mesures identiques à celles qui viennent d'être prises en France, en vue de réglementer la fabrication des pains de fantaisie et des croissants;

Vu la délibération, en date du 28 avril 1920, du Conseil de Gouvernement;

**Arrêtons :**

#### ARTICLE PREMIER.

A dater de la publication du présent Arrêté, tous les pains de fantaisie et les croissants devront être fabriqués avec la farine employée pour la fabrication du pain de consommation courante.

Les boulangers qui contreviendraient aux prescriptions du paragraphe précédent seront punis, conformément aux dispositions de la Loi du 14 août 1918. Il en sera de même des boulangers-pâtisseries qui utiliseraient, pour la fabrication des pains visés au paragraphe premier, le contingent de farine spéciale qui leur est attribué pour la pâtisserie; en outre, ils ne recevraient plus, à l'avenir, de farine spéciale.

#### ART. 2.

Un arrêté du Maire taxera les pains de fantaisie visés à l'article premier.

#### ART. 3.

La vente des pains de régime ou de santé, au gluten ou à la caséine, reste assujettie aux dispositions de l'article 2 de l'Arrêté Ministériel du 19 juillet 1919.

#### ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 28 avril 1920.

Le Ministre d'État,  
R. LE BOURDON.

### CONGRÈS DE MONACO

#### Congrès de Thalassothérapie

Le Congrès actuel de Thalassothérapie est le second de ceux qu'a organisés l'Association internationale de Thalassothérapie, qui, elle-même, doit son origine à un conflit avec les

Allemands. Ceux-ci ayant enfreint les décisions votées par le Congrès d'Abbazia où ils avaient d'ailleurs la majorité, le Comité, dont ils avaient eux-mêmes décidé la création et qui était spécialement chargé, dans l'avenir, d'organiser les autres Congrès, se sépara d'eux pour créer l'Association dont nous venons de parler.

Celle-ci organisa en peu de temps le premier de ses Congrès qui s'ouvrit à Cannes, le 15 avril 1914, sous la présidence d'honneur de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco et la présidence effective du Professeur d'Arsonval, de l'Institut de France, et qui eut un succès.

Le Congrès actuel continue la tradition du précédent, ainsi qu'en témoignent les sentiments exprimés dans les discours prononcés à la séance d'inauguration.

Cette séance, qui fut très brillante, a eu lieu mardi matin, 20 avril, dans la grande salle des Conférences du Musée Océanographique.

Elle était présidée par l'éminent Sénateur et Professeur Edouard Maragliano, de Gênes. Avaient pris place au bureau, autour de lui : le Lieutenant-Général Rho, médecin de la Marine Royale d'Italie ; le distingué Docteur Georges Baudouin, de Paris, Secrétaire général de l'Association internationale de Thalassothérapie, Secrétaire général du présent Congrès, et le Professeur Massini, de Gênes.

Le Professeur Maragliano ouvre la séance par un éloquent discours dans lequel il souhaite la bienvenue aux médecins des Nations alliées et remercie ses confrères français qui l'avaient désigné en 1914 au Congrès de Cannes pour la présidence qu'il occupe. Il rend hommage à son prédécesseur, le Professeur d'Arsonval et au Secrétaire Général, le Docteur Baudouin, qui assura déjà l'organisation du premier Congrès. Il définit ensuite le caractère et le rôle de la Thalassothérapie.

Il faut reconnaître, Messieurs, dit-il, que la Thalassothérapie est une branche des sciences médicales due à l'initiative des savants français qui lui ont donné une propre personnalité, dans les Congrès de 1894, à Boulogne-sur-Mer, et qui ont su la défendre contre le monopole allemand, par la création de notre Association internationale de Thalassothérapie.

L'histoire de cette question est désormais bien connue, mais j'aime ici rappeler que les Médecins italiens se sont associés avec enthousiasme aux confrères français, dans cette juste réaction qui a réuni, dans une cordiale entente scientifique, les deux Nations sœurs : entente scientifique qui a été après suivie par cette entente politique et militaire qui nous a donné la victoire.

Après avoir combattu la thèse qui tend à attribuer à la seule action solaire les effets curatifs de la thalassothérapie, le savant Professeur ajoute :

Messieurs,

Cette réunion, j'en ai le ferme espoir, remportera les encouragements qui ont couronné la première, grâce aux soins que nos collègues Bardet et Baudouin ont donnés à son organisation, grâce au concours et à la participation active de maîtres éminents, grâce au Haut Patronage du Prince savant qui, — après avoir interrogé les mystères des Océans, après les avoir éclairés aux reflets d'une science dont Il est maître, après leur avoir consacré, dans ce Musée, un temple qui rappellera à toujours Son nom dans les siècles, — a voulu voir sous Ses yeux se révéler, par la médecine, les bénéfices que l'homme peut tirer de la mer.

Merci à Son Altesse Sérénissime, merci aux fonctionnaires éclairés de Son Gouvernement, merci aux chers collègues du Corps médical monégasque qui se sont tous empressés de nous rendre agréable le séjour sur cette côte merveilleuse, où la France et l'Italie s'embrassent dans un élan d'amour.

Et maintenant, Messieurs, unissons nos efforts, travaillons ; la science ne saurait se faire en un seul jour ni par un seul homme.

Ce discours fut accueilli par de vifs applau-

dissements qui redoublèrent quand le Professeur Filippo Rho prit la parole en ces termes :

Messieurs,

Dans cette ville si célèbre pour la beauté de ses sites et de sa mer, et pour les victoires de la Science qu'un Prince inspiré et savant a su y remporter, j'ai le plaisir de vous porter les hommages de la Marine Royale italienne dont j'ai l'honneur d'être le délégué au Congrès de Thalassothérapie.

L'Italie, par ses traditions les plus anciennes, par sa position géographique, par l'attraction qu'ont ses fils — qui, par millions, passent les océans — à aller porter leur travail jusque dans les coins les plus reculés du monde ; l'Italie sent une attraction spéciale pour tout ce qui a trait à la vie sur la mer.

Avec une grande éloquence, le Lieutenant-Général Rho parle de l'aide qu'ont apportée aux armées de terre, pendant la guerre, les escadres alliées sillonnant les mers et déclare que, même dans la paix, c'est encore de la mer que nous devons attendre le salut. Nous trouverons toujours en elle d'inépuisables ressources pour le traitement de nombreuses maladies et la conservation de la santé.

En effet, ajoute-t-il, les générations actuelles ont compris tout l'avantage qu'elles peuvent tirer de l'action tonifiante des climats marins, de la vie sur les plages, au grand air. En profitant de toutes ces ressources, multipliées et rendues plus efficaces par les progrès de la technique, les Français ont su — sur la Côte d'Azur et sur les autres plages de leur beau pays — donner un exemple magnifique d'organisation sportive et sanitaire.

Et le Professeur Rho, après avoir montré tout le parti que la Principauté avait tiré de cette organisation, donne rendez-vous aux Congressistes, dans la plus belle des villes d'eaux italiennes, à Venise, la reine de l'Adriatique.

Le Docteur G. Baudouin, Secrétaire Général de l'Association de Thalassothérapie, prononça alors une allocution dont nous résumons ici les principaux passages.

Le Docteur Baudouin fait l'historique des Congrès de Thalassothérapie et des incidents qui ont donné lieu à la nouvelle série de Congrès dont celui-ci est le second. Il montre l'intérêt particulier qu'empruntent ces Congrès aux rapports qu'ils ont eus avec les événements de ces dernières années.

Les trois premiers Congrès eurent lieu successivement à Boulogne-sur-Mer, en 1894 ; à Ostende, en 1895, et à Biarritz, en 1903. Le quatrième eut lieu à Abbazia, en 1908. C'est là que se manifesta une manœuvre dont le but, mal dissimulé, tendait simplement à enlever aux nations latines, et à la France en particulier, les Congrès de Thalassothérapie.

Ce fut l'origine du conflit dont nous avons parlé en commençant. Les délégués allemands signifièrent que le Congrès devait être allemand et que Berlin devait être le siège du Comité chargé d'organiser les futures réunions de ce genre.

De là une scission qui aboutit au Congrès de Cannes, organisé en dehors des Allemands, et manifestement pour répondre à leurs déloyaux procédés — « véritable réaction contre l'entreprise d'hégémonie mondiale dont est issue la guerre de 1914 ».

Le Congrès de Cannes avait décidé de se réunir en avril 1916, en Italie ; mais la guerre fit remettre tous ces projets. Alors, S. A. S. le Prince de Monaco prit la très haute et très généreuse initiative de provoquer les Assises auxquelles nous assistons aujourd'hui.

Conformément à une méthode adoptée d'une façon définitive par le Comité d'organisation de ce Congrès, une seule question a été mise à l'ordre du jour : La Tuberculose à la mer...

Plus que jamais, en raison de la dissémination du terrible fléau depuis la guerre, il est urgent d'étudier les moyens propres à le combattre, et parmi ceux-ci la mer occupe une des premières places.

Le Docteur Georges Baudouin termine en remerciant S. A. S. le Prince d'avoir donné, à cette occasion, une nouvelle preuve de Son grand amour de la Science et de Son dévouement à la cause de ceux qui souffrent.

Il remercie également la Ville de Monaco et sa Municipalité de leur excellent accueil, et M. Camille Blanc, Administrateur Délégué de la Société des Bains de Mer, d'avoir favorisé l'organisation du Congrès.

Il remercie encore les confrères étrangers qui se sont déplacés pour venir à ce Congrès et, en particulier, les confrères des Nations alliées qui, auprès de la France, sur les champs de bataille, ont assuré le triomphe de la civilisation contre la barbarie.

Il annonce que le Congrès de Thalassothérapie se terminera à San Remo, sur cette belle terre d'Italie vers laquelle nos cœurs se sentent toujours attirés. Là seront prises les décisions relatives au prochain Congrès qui se tiendra à Venise.

« Ce sera, dit le Docteur Baudouin, un pieux pèlerinage que, tous, nous accomplirons, heureux de porter avec émotion à la vaillante et illustre Cité, à la grande blessée, l'hommage de notre amour, le salut de notre respect et de notre admiration ! »

Après les discours d'ouverture des Professeurs Maragliano et Filippo Rho et le rapport du Docteur Georges Baudouin, on aborda, à cette première séance, l'examen du rapport des Professeurs Dario Maragliano et Putti sur l'importante question de la Tuberculose chirurgicale à la mer.

Après quoi vint la lecture du rapport des Professeurs Albert Robin et Mathieu-Pierre Weil sur la question, si discutée, des Tuberculeux pulmonaires à la mer, question qui ne peut être résolue qu'en parfaite connaissance des composants de l'air marin et de ses effets sur l'organisme de l'homme.

Les Professeurs Robin et Weil examinent la constitution du climat marin et les catégories de malades qui peuvent en bénéficier. Ils signalent les avantages de la Riviera.

« Quant à ses inconvénients, disent-ils, on les évitera par un choix judicieux de l'habitation. »

Et ils concluent : « Quel que soit le climat choisi, le malade devra se mettre, dès son arrivée, sous la direction d'un médecin bien instruit sur le climat de la station, qui le dirigera aussi bien dans le choix de son habitation que dans le traitement, et qui lui indiquera les précautions d'hygiène locale auxquelles il devra se soumettre. »

« Le profit que l'on retire d'un climat dépend un peu de ses qualités propres, et beaucoup de la façon intelligente dont on les utilise. »

Lecture est ensuite donnée de diverses communications :

a) Du Professeur d'Espine, de Genève, sur le Traitement de la Tuberculose infantile par la cure marine à l'Asile Dollfus de Cannes, de 1886 à 1917.

Dans cette communication, le distingué Professeur genevois reconnaît la supériorité de la mer sur la montagne pour la guérison de certaines affections tuberculeuses, et particulièrement pour les Adénopathies tuberculeuses.

b) Du Docteur Vincenzo Cuomo, de Capri, sur les Indications climato-thérapeutiques-cliniques de l'île de Capri, en particulier dans le traitement de la Tuberculose.

En fin de séance, les Congressistes décident d'envoyer un télégramme au Professeur Robin qui est l'âme de ces Congrès, et qui, à son grand regret, n'a pu y assister.

\*\*

La deuxième séance fut présidée par le Professeur Le Dentu et le Professeur Maragliano, assistés au bureau par le Professeur Devoto et le Docteur Guiter, de Cannes.

Cette séance fut extrêmement intéressante. Elle débuta par la lecture du remarquable rapport du Docteur J. Andrieu, chirurgien adjoint de l'Hôpital Maritime de Berk, sur les Tuberculoses chirurgicales au bord de la mer.

Les conclusions de ce rapport sont que le traitement local et le traitement général des Tuberculoses ne doivent pas être opposés l'un à l'autre, mais au contraire se prêter un mutuel appui. Pour cela, des créations nouvelles d'hôpitaux maritimes pour enfants sont encore à envisager et aussi des créations d'hôpitaux d'adultes qui n'existent nulle part.

Ce rapport donna lieu à de très intéressantes observations de la part des Professeurs Dario Mariani et d'Espine, des Docteurs Andreoni, de San Remo; Calvé, de Berk; d'Elisnitz, de Nice; Jobert, d'Hyères; Guiter, de Cannes, et Georges Baudouin, de Paris.

On passa ensuite à l'examen du rapport du Professeur Carpi, de l'Université de Pavie, médecin à l'Hôpital de Lugano, sur les Indications générales de la Thalassothérapie dans les Tuberculoses pulmonaires.

Cette étude, très fouillée, fut l'objet d'une discussion où intervinrent les Docteurs Guiter, Massini et Buffenoir.

A cette séance, le Congrès prit connaissance de diverses communications.

La première provenait du Docteur Buffenoir sur l'Héliothérapie marine dans la Tuberculose chirurgicale; la seconde, du Professeur Paolo Ferraresi, traitait du Sanatorium maritime d'Anzio.

On prit encore connaissance de deux excellentes communications du Docteur Ferret, de Rennes; la première, sur la Mer et ses produits dans le traitement des Tuberculoses externes; la seconde, sur la Tuberculose sur les côtes de Bretagne, et la séance fut levée.

La prochaine séance aura lieu à San Remo, le lundi 26 avril.

#### Séance de clôture du Congrès de Thalassothérapie à San Remo.

S. A. S. le Prince ayant été invité, par le Comité Médical de San Remo, à assister à la dernière séance du Congrès de Thalassothérapie qui devait se tenir, lundi après-midi, dans cette ville, a bien voulu accepter cette invitation.

S. A. S. le Prince Albert, accompagné de S. A. S. la Duchesse de Valentinois et de M. le Duc de Valentinois, de M. Honoré Labande, Archiviste du Palais, du Docteur Louët, Son Médecin particulier, s'est rendu, à 10 h. 30, à bord du contre-torpilleur *G. Carini*, arrivé le matin même dans notre port, venant de Livourne, et mis à la disposition de Son Altesse Sérénissime par le Gouvernement Italien.

S. A. S. le Prince a été reçu à bord par le

Consul Général d'Italie, les Commandants Denti, Burzagli et Perozzi; le Lieutenant-Général Rho, les Professeurs Sanarelli et Sabattini.

Ces derniers étaient venus le matin même à bord du *Carini* pour recevoir Son Altesse Sérénissime. Les honneurs Lui ont été rendus, et le torpilleur a appareillé aussitôt pour San Remo.

Au cours de la traversée, un déjeuner a été offert en l'honneur de S. A. S. le Prince.

S. A. S. le Prince a été reçu à Son arrivée à San Remo par le Prince Colonna, Secrétaire particulier de Son Exc. M. Nitti, Président du Conseil Italien et de la Conférence. Le Prince Colonna a souhaité la bienvenue à Son Altesse Sérénissime, et Lui a présenté les hommages et les regrets de M. Nitti qui n'a pas pu La recevoir lui-même, étant retenu par les travaux de la Conférence.

S. A. S. le Prince a été reçu également par MM. Moro, Commissaire Royal, Rizzatti, Sous-Préfet; le Colonel de la garnison de San Remo; le Commandant du Port, et le Comm<sup>r</sup> Aprozio, Consul de Monaco à San Remo.

Les Carabiniers royaux ont rendu les honneurs. S. A. S. le Prince, S. A. S. la Duchesse, M. le Duc de Valentinois, et les personnalités présentes ont été conduits en automobile au Théâtre municipal où a été tenue la séance de clôture du Congrès de Thalassothérapie.

S. A. S. le Prince a été reçu au Congrès par le Professeur Maragliano, Sénateur du Royaume d'Italie, Président du Congrès de Thalassothérapie; le Docteur Georges Baudouin, Secrétaire général de l'Association Internationale de Thalassothérapie; Son Exc. le Professeur Sanarelli, Délégué du Gouvernement Italien au Congrès de Thalassothérapie; et par le Comm<sup>r</sup> Dr Fischetti, Président de la Société de Médecine de Porto-Maurizio.

A la fin de cette séance, où de nombreuses et importantes communications ont été présentées, le Président du Congrès, Professeur Maragliano, a prononcé la clôture du Congrès, après avoir fait adopter le mois de septembre 1920 comme date et la ville de Venise comme siège du prochain Congrès de Thalassothérapie.

S. A. S. le Prince adressa alors les paroles suivantes aux Membres du Congrès :

Messieurs,

Le Congrès de Monaco vient chez vous en traversant une frontière qui laisse à nos sentiments un caractère de fraternité que rien ne devrait plus changer. Autrement, tous nous perdriions les bénéfices d'une civilisation péniblement acquise, et les sociétés humaines retomberaient dans les vanités d'une politique égoïste, dans le chaos des guerres incertaines.

Ici comme chez nous, la science guide les hommes éclairés vers la justice et la paix, car elle ouvre l'esprit aux lumières de la vérité, elle aide la conscience à prendre ses résolutions.

Nous sommes venus chez vous, Amis italiens, comme vous êtes venus chez nous, guidés par l'amour du travail qui doit être envisagé désormais comme le lien le plus puissant entre les nations pour leur éviter la barbare intervention de la guerre et les ruineuses incertitudes qui accompagnent le retour de la paix : l'ébranlement général qui inquiète partout l'âme humaine.

Nous sommes chez vous pour marquer plus complètement la volonté, qui domine ce Congrès, de rapprocher les meilleures forces de la civilisation au moment où les forces militaires d'un caractère noble ont fait de tels prodiges et de tels sacrifices pour la sauver.

Et cette double rencontre n'aura pas seulement servi les intérêts de la science, elle vous aura permis encore de reconnaître, dans un contact étroit,

combien l'esprit scientifique se précise et s'étend chez les Italiens; quel rôle il prend dans leur vie nationale; quelle influence il exerce sur la valeur intellectuelle de leurs œuvres. Le Sénat du Royaume n'est-il pas ouvert à des savants illustres parce qu'ils éclairent et honorent autant que la vraie politique l'Histoire d'un pays? C'est que vous considérez comme un tempérament nécessaire aux activités qui développent des passions, l'activité plus pondérée de l'homme de science qui s'éloigne peu de la vie réelle.

Des réunions comme celles d'où nous sortons, laissent une impression remarquable à tous ceux qui cherchent, qui observent et qui pensent: c'est que le cerveau des hommes supérieurs se manifeste partout avec le même aspect lumineux qui frappe et qui entraîne; qui impose la confiance et qui séduit avec le don de poser des idées, et en quelque langue que ce soit, comme des colonnes portant l'édifice prodigieux de l'Histoire Humaine.

Notre Congrès de Thalassothérapie est venu chez nous en évoquant la puissance de la mer qui présida au développement de la vie dans le monde et qui reste le régulateur des lois sous lesquels nous existons: qui rend, aux organismes échappés de son domaine, les forces physiologiques diminuées par une lutte plus âpre avec les variations rigoureuses du milieu atmosphérique.

Pour plusieurs motifs, je suis heureux de me voir ici parmi vous; d'abord j'y retrouve le souvenir de mes autres visites, les unes pour la science et la dernière au front sur lequel passait la grande guerre, la guerre des peuples martyrs, qui détruisit à jamais, dans notre civilisation, l'idée barbare d'une guerre de conquérant.

Et encore je voulais vous dire, à la dernière heure de ce Congrès, ma satisfaction d'avoir vu les savants italiens reprendre si vite l'équilibre de leur esprit après une telle secousse. Car ils sont également avec les premiers dans les conférences pour l'étude de la mer, et, l'autre jour, votre grand Océanographe Magrini m'annonçait son départ pour reprendre l'œuvre italienne dans la Méditerranée. Mais surtout je tiens à personnifier la magnifique renaissance des forces intellectuelles de l'Italie, dans la Haute Figure de votre Roi qui honore le cerveau de son Pays en prenant une place distinguée parmi les travailleurs de la pensée.

Et je lève mon verre pour Lui, en Lui adressant l'expression chaleureuse de ma vieille amitié.

Après ce discours, longuement applaudi, la séance a été levée.

La Municipalité de San Remo, représentée par M. le Commissaire Royal Moro, a ensuite offert un thé, au Savoy Hotel, en l'honneur de S. A. S. le Prince, de S. A. S. la Duchesse, de M. le Duc de Valentinois et des personnalités qui les accompagnaient.

A cinq heures, S. A. S. le Prince est remonté à bord du *Carini*, accompagné du Prince Colonna et des notabilités.

S. A. S. le Prince, en quittant ces hautes personnalités leur a exprimé la satisfaction qu'Il éprouvait pour l'accueil plein de courtoisie avec lequel Il avait été reçu sur le sol italien. La population s'est rendue au port pour saluer respectueusement le Prince.

Au retour, S. A. S. le Prince était accompagné du Docteur Louët, de M. Honoré Labande et de M. Mazzini, Consul Général d'Italie.

Pendant le voyage, S. A. S. le Prince a adressé à S. M. le Roi d'Italie un radio-télégramme exprimant Sa vive satisfaction pour la déférente amabilité avec laquelle Il avait été reçu à bord.

Le *Carini* est arrivé à Monaco vers 6 heures.

#### Congrès de Tourisme

Le Congrès de Tourisme de Monaco s'est ouvert, vendredi matin, au Musée Océanographique, en présence de S. A. S. le Prince.

Le Président du Congrès, M. le Professeur Gariel, ancien Président de l'Académie de Médecine et Vice-Président du Touring-Club de France, a remercié S. A. S. le Prince de l'intérêt qu'il prenait à tous les travaux des Congrès et dont Sa présence, au Congrès de Tourisme, était une nouvelle et précieuse manifestation.

Successivement, divers orateurs, officiellement désignés par leurs Gouvernements respectifs, manifestèrent leur gratitude pour l'occasion qui était offerte par ce Congrès pour venir apporter aux organisateurs l'appui et la collaboration de leur pays : M. Mahieu, Directeur Général des Routes au Ministère des Travaux Publics ; M. le Commandeur Franza, Délégué des Chemins de fer de l'Etat Italien ; M. Famechon, Directeur de l'Office National de Tourisme Français ; M. le Commandeur Michele Oro, le nouveau Directeur de l'Office National de Tourisme Italien ; M. Sibuzi, Président de l'Union des Hôteliers Italiens et Délégué du T. C. F. à Rome ; M. Mariotti, Délégué du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail ; M. Roldeau, Délégué du Gouvernement Portugais, et le Docteur Karel Domine, Délégué de la Tchéco-Slovaquie, prirent la parole en faveur d'une union de tous les efforts.

M. le Docteur A.-E. Meillon, de Cauterets, Administrateur du Touring-Club de France et Secrétaire Général du Congrès, fit alors une conférence extrêmement documentée et précise sur le sujet unique mis à l'ordre du jour du Congrès : « Organisation touristique des stations hydrominérales, balnéaires et climatiques ». Cette conférence qui complétait le précédent rapport présenté par le Docteur Meillon sur la « Publicité collective des stations », fit ressortir toute l'organisation du tourisme en France, depuis le Comité local d'initiative, avec ses deux fonctions essentielles, l'aménagement parfait de la station et l'Office local de renseignements doté du fichier d'adresses et du fichier documentaire, depuis cette cellule initiale, vitale, jusqu'au groupement des Fédérations régionales de Comités d'Initiative, et jusqu'à l'Union interfédérale des vingt et une régions touristiques de la France.

Le Dr Meillon fit ressortir tout ce que l'on pouvait attendre, pour le développement du tourisme interallié, de l'unification de cette organisation dans les divers pays : la somme des fichiers locaux constitue le fichier régional, la somme des fichiers régionaux constitue le fichier national, et voilà tout le matériel créé par les « guichets de renseignements », à ouvrir partout et à multiplier sans grands frais entre nations alliées et associées. Distribution gratuite de ces renseignements parfaits et toujours tenus à jour, échange de renseignements entre ces offices de renseignements des pays alliés par l'organe des comités locaux, régionaux ou nationaux d'initiative.

Complétée par la Compagnie française de Tourisme, organisme à finalité commerciale, créée par l'O. N. T. avec le Consortium des Compagnies de chemins de fer, de navigation, les Syndicats de villes d'eaux et stations thermales, la Fédération des transports en commun, la Chambre nationale de l'Hôtellerie française, l'organisation touristique de la France verra son action bien plus utile si l'accord se fait avec la Compagnie italienne de Tourisme et si la coordination des efforts, réalisée par l'O. N. T. français et italien, devient un fait accompli.

Le vœu, par lequel le rapporteur secrétaire général du Congrès, Dr Meillon, achève sa con-

férence, fut adopté à l'unanimité, et M. Gerelli, secrétaire général adjoint du Touring-Club italien, vint au nom de ses collègues italiens apporter avec enthousiasme leur adhésion à la décision : « Que les organisations touristiques des pays alliés et associés soient de plus en plus solidaires pour intensifier, par tous les moyens en leur pouvoir, leur développement économique par le tourisme et les industries se rattachant au tourisme. »

Le lendemain, tous les Congressistes devaient assister à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des Comités d'Initiative de la Côte d'Azur et de Corse ; ce fut une excellente leçon de choses et la meilleure manière d'apprécier le fonctionnement de l'organisation préconisée par le Dr Meillon comme rapporteur.

## AVIS & COMMUNIQUÉS

Tableau indiquant les modifications apportées en date du 1<sup>er</sup> avril 1920 aux taxes téléphoniques interurbaines par unité de conversation de 3 minutes à partir du Bureau Central téléphonique de la Principauté pour les conversations éventuelles de jour, échangées de ce bureau (postes d'abonnés ou postes publics) avec les bureaux (postes d'abonnés ou postes publics) de chacun des départements français désignés ci dessous :

Désignation des Départements	Taxes		Désignation des Départements	Taxe	
	1914	1920		1914	1920
Ain .....	1f 25	3f 75	Loire .....	1f »	3f »
Allier .....	1 50	4 50	Loire (Haute-)...	1 25	3 75
Ardèche .....	1 »	3 »	Loire-Inférieure ..	2 75	8 25
Basses-Alpes .....	0 50	1 50	Lot-et-Garonne ..	2 »	6 »
Bouches-du-Rhône ..	0 75	2 25	Lozère .....	1 25	3 75
Charente .....	2 25	6 75	Meurthe-et-Moselle ..	2 »	6 »
Charente-Infér. ....	2 50	7 50	Puy-de-Dôme .....	1 50	4 50
Cher .....	2 »	6 »	Pyrénées (Basses) ..	2 25	6 75
Côte-d'Or .....	1 50	4 50	Rhône .....	1 25	3 75
Dordogne .....	2 »	6 »	Saône-et-Loire .....	1 25	3 75
Doubs .....	1 50	4 50	Savoie .....	1 »	3 »
Drôme .....	1 »	3 »	Savoie (Haute-) .....	1 »	3 »
Gard .....	1 »	3 »	Seine .....	2 50	7 50
Garonne (Haute-) ..	1 75	5 25	Seine-et-Marne ..	2 25	6 75
Gers .....	2 »	6 »	Seine-et-Oise .....	2 50	7 50
Gironde .....	2 25	6 75	Tarn-et-Garonne ..	1 75	5 25
Hérault .....	1 »	3 »	Var .....	0 40	1 25
Isère .....	0 75	2 25	Vaucluse .....	0 75	2 25
Jura .....	1 25	3 75	Vienne (Haute-) ..	2 »	6 »
Landes .....	2 25	6 75			

### Renseignements Généraux.

L.	1914	1920
Messages téléphonés .....	0f 50	1f 50
Avis d'Appel .....	0 25	0 75
Conversations interurbaines entre la Principauté et les villes du Département des Alpes-Maritimes .....	0 40	1 »
Exception pour les villes situées dans un rayon de 25 kilomètres, c'est-à-dire entre Nice et Menton .....	0 25	0 50

Conversations interurbaines de nuit : les trois cinquièmes des taxes de jour.

### Concours de Photographies

Le Jury chargé d'examiner les épreuves du concours de photographies se rapportant aux cérémonies et aux fêtes données à l'occasion du mariage de S. A. S. M<sup>me</sup> la Duchesse de Valentinois avec M. le Comte Pierre de Polignac, vient de se réunir à la Mairie sous la présidence du Commandant H. Bourée, Aide de camp de S. A. S. le Prince, assisté de MM. Al. Médecin, premier Adjoint au Maire, F. Médecin, Conseiller National, Louis Notari, Sirvent, Bocca.

Chaque épreuve a été examinée par le Jury qui lui a donné une note au scrutin secret ; les points ont été ensuite totalisés et les épreuves ayant obtenu le nombre maximum de points ont été retenues pour un examen définitif.

Après cette élimination, le Jury a discuté les

mérites des épreuves retenues, en tenant compte à la fois de l'exécution photographique, de l'intérêt du sujet, des attitudes des personnages et des difficultés dans lesquelles le travail a été fait.

Un dernier vote a déterminé l'attribution des prix.

**Professionnels.** — Premier prix : M. Simon, photographe à Nice, 225 fr. ; deuxième prix : M. Marty, reporter à Nice, 175 fr. ; troisième prix : M. Enrietti, à Monte-Carlo, 150 fr. ; quatrième prix : M. Frappy, à Nice, 125 fr. ; cinquième prix : M. Blaupied, à Nice, 100 fr. ; sixième prix : M. Navello, à Monte-Carlo, 75 fr.

**Amateurs.** — Premier prix ex-œquo : M<sup>me</sup> Stern, au Cap-Martin, et M. L. Scotto, à Monaco, chacun 150 fr. ; troisième prix : M. Bresani, à Monaco, 100 fr. ; quatrième prix : M. Besson, à Monaco, 75 fr. ; cinquième prix : M. Gorgo, à Monaco, 50 fr.

**Stéreo-scopie.** — Premier prix : M. A. Michel, 100 fr.

D'une façon générale, le Jury a été surpris du petit nombre de concurrents qui se sont présentés et de la manière peu soignée dont les épreuves ont été soumises à l'examen. Il en est résulté qu'il n'a pas été possible de distribuer la totalité des prix qui avaient été prévus pour ce concours.

Une exposition des épreuves primées aura lieu à la Mairie dans quelques jours.

## ÉCHOS & NOUVELLES

A l'occasion des régates internationales, la Société des Régates de Monaco, reprenant ses traditions d'avant-guerre, a offert, samedi, à midi et demi, un grand banquet à l'Hôtel de Paris, auquel étaient conviés les hauts fonctionnaires de la Principauté, les représentants des Sociétés nautiques de la région et les yachtsmen venus à Monaco pour participer à ces belles épreuves.

La salle du-banquet, décorée pour la circonstance avec le meilleur goût, était pavoisée aux couleurs monégasques.

La table où prirent place une centaine de convives avait été ornée de fleurs et présentait un coup d'œil ravissant.

Le banquet était présidé par S. Exc. M. Raymond Le Bourdon, Ministre d'Etat, ayant à sa droite : M. Néri, Conseiller national, Président honoraire de la Société des Régates de Monaco, et à sa gauche : M. Jaloustre, Ministre plénipotentiaire, Directeur du Cabinet civil de S. A. S. le Prince.

Egalement notés à la table d'honneur : M. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Joseph Palmaro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances ; M. Honoré Bellando, Conseiller communal, représentant la Municipalité ; M. Pingaud, Consul Général de France ; M. Mazzini, Consul Général d'Italie ; le Colonel Roubert ; M. Maurel, Président du Club Nautique de Nice ; M. Navoni, Président du Sporting-Club de Menton ; le Commandant de la canonnière *La Gracieuse* ; le Commandant du yacht *Giuliana* ; le Commandant du contre-torpilleur *La Masa* et le Commandant du *Polyphène*.

Au champagne, Son Exc. le Ministre d'Etat a pris la parole.

Après avoir remercié les membres du Comité des Régates d'avoir eu l'aimable pensée d'inviter à leur banquet les membres du Gouvernement qui s'y sont rendus avec empressement, et félicité le Président, M. Vatrican, ainsi que les Vice-Présidents, MM. Gamba et Noghès, de leur esprit d'organisation, il constate que leurs efforts ont été pleinement couronnés de succès.

M. le Ministre poursuit en ces termes :

Messieurs,

Je suis encore sous le charme que j'ai éprouvé lorsque, du haut du Fort Antoine, je suivais les gracieuses évolutions de l'escadrille de vos yachts, dans cette jolie baie de Monaco où tant d'épreuves sportives se sont déjà déroulées : on eût dit de grandes mouettes blanches aux ailes largement déployées, qui, sous l'action des vents, tantôt semblaient courir légères et fines au sommet des

vagues, tantôt s'incliner frissonnantes et peureuses au-dessus des flots prêts à les engloutir. C'était un spectacle d'autant plus émouvant qu'il se donnait dans un cadre unique, sous les yeux de représentants du monde entier, car nos hôtes viennent de tous les coins de l'univers.

Il y a quelques jours, à l'issue du banquet des canots automobiles, M. G. Prade, ce prestigieux orateur, définissait la vitesse : « l'aristocratie du mouvement », et cette formule, d'un si saisissant raccourci, lui valut de frénétiques applaudissements. Je me demandais, en contemplant vos yachts dans la lenteur de leur marche imposante et fière, s'ils ne représentaient pas, eux aussi, une aristocratie. Irrésistiblement, je pensais à ces bêtes de race, dont la personnalité et l'élégance forcent l'admiration et les hommages.

Je comprends, Messieurs, que vous demeuriez très attachés à ce sport si attrayant. N'était mon âge, je deviendrais moi-même, croyez-le bien, un fervent adepte du yachting.

M. le Ministre termine en levant son verre, suivant la tradition, en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain, Haut Protecteur des Sports, des Sciences et des Arts, et en l'honneur de la Famille Souveraine.

Ce discours fut interrompu par des applaudissements, et un ban en a souligné les dernières paroles.

M. Néri répondit en ces termes à Son Exc. M. le Ministre d'Etat :

Excellence, Messieurs,

Une affaire importante nous prive du plaisir d'avoir parmi nous M. Vatrican, notre dévoué Président.

Il m'a chargé de le suppléer à ce banquet, ce qui me vaut l'honneur de prendre la parole en son nom.

Mon premier devoir est de remercier Son Exc. le Ministre d'Etat des aimables paroles d'encouragement qu'il a bien voulu adresser à notre Société.

Je remercie également les hautes personnalités ici présentes, MM. les Consuls, MM. les Officiers des Marines française et italienne, les Présidents des Sociétés Nautiques, MM. les Yachsmen et la Presse.

Tous nos remerciements également aux donateurs, à la tête desquels il faut placer la Société des Bains de Mer.

Quoique nos régates n'aient pas encore l'importance des courses nautiques d'avant guerre, elles ont montré que les fervents de ce sport tiennent à ne pas le laisser périliter, et malgré les difficultés de toutes sortes, nous espérons que l'an prochain nous reverrons un plus grand nombre de yachts sur notre belle mer méditerranéenne.

Je vous propose, Messieurs, de lever nos verres au vaillant et intrépide Marin, S. A. S. le Prince de Monaco, notre Haut Protecteur ; à S. A. S. le Prince Héritaire, à Madame la Duchesse et au Duc de Valentinois ; à vous tous, Messieurs, et à la prospérité du Yachting.

De chaleureux applaudissements soulignèrent ce discours.

Cette charmante réunion prit fin vers 3 heures, laissant à chacun la meilleure impression.

L'Assemblée Générale Annuelle de la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Côte d'Azur et de la Corse s'est tenue, samedi dernier, dans les salons de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo.

Elle s'est terminée par une communication de M. Reymond, Maire de Monaco, annonçant la mise au point du Syndicat d'Initiative Monégasque, et l'élection de M. Lafaye à la vice-présidence de la Fédération.

Au cours de la séance de l'après-midi, M. Mesplé a émis un vœu tendant au rétablissement des anciennes conditions des voyages à prix réduit sur les chemins de fer, favorisant ainsi les voyages de façon pratique sur la Côte d'Azur.

M. Bernard, architecte, fit ensuite une causerie d'une belle tenue littéraire autant que d'un intérêt saisissant, sur le profit que les communes, avec l'appui de particuliers, auraient à créer des « Musées au Village » avec les richesses artistiques locales.

M. Desgroix (d'Hyères) attira l'attention sur les Maures et l'Estérel, un peu négligés.

M. Caire lit un substantiel rapport sur l'industrie hôtelière, fort précaire, de Digne et le Docteur Fulconis émit un vœu fort intéressant, relatif à l'utilisation des forces de la Tinée.

Quelques mots furent encore prononcés sur l'orien-

tation à donner au développement du tourisme, qu'une industrie outrancière menace.

A la suite de la séance du matin, un déjeuner a été offert aux membres de la Fédération et aux délégués étrangers par la Municipalité de Monaco.

M. Reymond, Maire de Monaco, présidait, ayant à sa droite, M. Mahieu, Secrétaire général du Ministère des Travaux Publics et à sa gauche, M. Famechon, directeur de l'Office National du Tourisme.

Au champagne, on entendit d'éloquents discours. M. Reymond, s'adressant aux personnalités qui l'entouraient, leur dit que cette modeste réception n'était qu'un faible moyen de témoigner la reconnaissance de Monaco à la Fédération des Syndicats de la Côte d'Azur et de la Corse, pour sa louable activité et ses précieuses initiatives. « En travaillant pour la Côte d'Azur, dit-il, vous avez travaillé pour Monaco. »

En terminant, M. Reymond leva son verre à M. Mahieu, à M. Famechon, au Professeur Gariel, aux Représentants des Nations alliées et à la Côte d'Azur.

L'éminent Secrétaire général du Ministère des Travaux Publics, M. Mahieu, répondit en portant un toast chaleureux à S. A. S. le Prince de Monaco et en assurant la Fédération de tout l'intérêt que le Gouvernement lui porte.

Les Délégués italiens et portugais adressèrent de vifs remerciements à S. A. S. le Prince qui encourage toutes les généreuses initiatives.

Le Professeur Gariel prit ensuite la parole pour rappeler le rôle important qu'a joué le Tourisme dans l'organisation des Syndicats d'Initiative.

Il remercia S. A. S. le Prince, — qu'il a l'honneur d'avoir comme collègue à l'Académie de Médecine, — de l'intérêt qu'il porte à la Fédération ; et la Municipalité de Monaco, pour son excellent accueil.

Après des toasts applaudis, de MM. Santiaggi, Dr Zuccarelli, de Bastia, Dominique Durandy, Conseiller Général des Alpes-Maritimes, les délégués se rendirent à l'Hôtel Métropole où la Municipalité donnait une réception en l'honneur des Membres des Congrès de Monaco.

Un grand nombre de personnalités avaient répondu à la gracieuse invitation de la Municipalité.

Un buffet avait été dressé par les soins de M. Trüb, Directeur de l'Hôtel Métropole, dans les salons donnant sur la Galerie Charles III.

On dansa au son de l'excellent orchestre Noceti que la Société des Bains de Mer avait eu l'amabilité de mettre à la disposition des organisateurs.

Dimanche dernier, M. le Conseiller de Gouvernement Gallèpe représentait officiellement le Gouvernement Princier à la cérémonie de la bénédiction du drapeau de l'Association des Mutilés et Blessés, qui a eu lieu dans la crypte de l'église Saint-Joseph, à Beausoleil.

S. Exc. le Ministre d'Etat assistait au banquet donné dimanche, à midi et demi, à l'Hôtel de Paris, sous la présidence du Général Carbillot, commandant de la xv<sup>e</sup> région, à l'occasion de la remise et de la bénédiction du drapeau de l'Association.

Son Excellence avait pris place à la gauche du Général qui avait à sa droite M<sup>me</sup> Marion, marraine du drapeau.

Autour de la table, élégamment servie, on remarquait :

M. Camille Blanc, parrain du drapeau ; M. Moutier, président des Mutilés ; M. Colin, président des Médailleurs Militaires ; le Général Estienne, Gouverneur de Nice ; M. Pingaud, Consul général de France ; M. le Ch<sup>er</sup> Mazzini, Consul général d'Italie ; M. G. Jaloustre, Ministre plénipotentiaire, Directeur du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince ; M. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; MM. Gallèpe et Palmaro, Conseillers de Gouvernement ; le Colonel Roubert, Commandant supérieur ; M. Mauran, Secrétaire général du Ministère d'Etat ; M. A. Esselin, Conseiller de Préfecture, représentant M. le Préfet des Alpes Maritimes ; M. Honoré Labande, Conservateur des Archives du Palais, etc.

Au champagne, M. Moutier, président, s'est levé pour remercier les personnalités présentes.

« Je m'adresse à vous tous, dit en terminant M.

Moutier, à votre cœur, à votre générosité pour vous demander dans vos sphères d'actions différentes, de toujours rappeler au respect des anciens combattants et particulièrement des Mutilés, tous ceux qui seraient tentés d'oublier que les fondements de la société actuelle sont faits de nos souffrances, de notre sang et du sacrifice de nos morts. »

Ce discours est salué par de longs applaudissements.

M. le Général Carbillot, qui est l'objet d'une enthousiaste ovation, dit combien il est heureux de se trouver au milieu des Poilus du XV<sup>e</sup> Corps. Il fait un bel éloge de leur vaillance et rappelle, en particulier, les actions d'éclat qui ont valu au Capitaine Pauchard, vice-président de l'Association, les décorations qui ornent sa poitrine. Il retrace brièvement les faits d'armes de la division qu'il a commandée.

« A tous et à vous qui fûtes des exemples de la plus patriotique bravoure, dit le Général, j'adresse un salut d'admiration et je lève mon verre en vous disant : Merci pour notre beau pays et Vive notre chère et douce France ! »

S. Exc. le Ministre d'Etat prend la parole à son tour : Il s'excuse de n'avoir pu assister à la Bénédiction et à la remise des drapeaux, mais il est heureux d'apporter aux Mutilés et aux Blessés, l'expression de la vive, cordiale et profonde sympathie du Gouvernement.

« Si tous les Poilus de la Grande Guerre ont droit à notre infinie gratitude, dit-il, notre reconnaissance va plus particulièrement à ceux qui en ont été les victimes les plus éprouvées et dont les mutilations et les blessures attestent la vaillance.

« Puisse votre Association, poursuit M. le Ministre, donner tous les résultats que vous en attendez pour la sauvegarde de vos intérêts ! Puisse-t-elle surtout maintenir entre vous les liens fraternels et d'affectueuse solidarité qui se sont formés sur les champs de bataille ! Les heures d'épreuves, les heures tragiques que vous avez vécues en commun, doivent laisser dans vos âmes d'impérissables souvenirs, des empreintes que rien ne saurait effacer. »

Le Ministre adjure les admirables combattants de la grande guerre de ne pas laisser compromettre les fruits de leur victoire et d'assurer par le travail et par l'union de tous les cœurs la grandeur de la Patrie bien aimée.

Son Excellence termine en portant un toast chaleureux à la prospérité de l'Association des Blessés et Mutilés et en levant son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert et de la Famille Souveraine.

M. Pingaud, Consul général de France, dit les droits que les blessés et mutilés possèdent à la reconnaissance de tous les Français et fait, au milieu d'applaudissements chaleureux, l'éloge du zèle et du dévouement du Président de l'Association, M. Moutier.

« Je crois donc, ajoute M. Pingaud, être l'interprète de votre gratitude à tous, en vous invitant à lever vos verres en l'honneur du Président et du Bureau de l'Association des mutilés et blessés de Beausoleil-Monaco. »

M. le Ch<sup>er</sup> Mazzini apporte le salut cordial de ses compatriotes à qui les sentiments d'amitié et de fraternité des Blessés et Mutilés est particulièrement précieux : « Car, dit-il, non seulement vous êtes des Français ; mais vous êtes ces chers frères latins qui, mieux que tous les autres, ont su affirmer la force morale et matérielle de la race, en opposant vos âmes et vos poitrines à l'assaut longuement préparé et sournoisement caché, du barbare amoureux et jaloux de notre belle civilisation. »

M. le Consul général, longuement applaudi, termine en levant son verre en l'honneur de la France et des Français, de Monaco et de son Prince ; de l'Association et de tous les Blessés et Mutilés. A la suite de toasts applaudis de MM. Colin, au nom des Médailleurs Militaires, Médecin au nom de la Municipalité monégasque, Jalabert au nom des Blessés, M<sup>me</sup> Marion fait acclamer le nom de M. Camille Blanc, parrain du drapeau et bienfaiteur de l'Association.

Après ces discours, M. Moutier, Président de l'Association, donna lecture du télégramme suivant,

qui provoqua une grandiose manifestation de sympathie en l'honneur de S. A. S. le Prince Héritaire :

Les Mutilés et Blessés de Beausoleil, Monaco et communes environnantes, réunis en ce jour en un banquet fraternel, sous la présidence du Général Carbillat, à l'occasion de la fête de leur drapeau, autour duquel se sont groupés, en une importante manifestation de sympathie, les plus hautes personnalités civiles et militaires de la Principauté et du département des Alpes-Maritimes :

Décident d'offrir à S. A. S. le Prince Héritaire, Lieutenant-Colonel Louis de Monaco, le titre de Président d'Honneur de leur Association ;

Et Le prient d'accepter l'expression de leurs sentiments profondément respectueux.

Dimanche dernier, le contre-torpilleur *La Masa* est entré dans le port à 9 h. 30, puis une deuxième fois à 2 h. 30, pour transporter une partie des Congressistes à San Remo. L'autre partie s'est rendue dans cette ville par train spécial.

Un grand banquet, offert par la Municipalité de San Remo, a eu lieu dans la soirée.

De nombreux toasts ont été portés en l'honneur de S. A. S. le Prince.

Le retour des Congressistes s'est effectué comme pour l'aller, une partie sur le contre-torpilleur *La Masa* et l'autre par train spécial.

Dans son audience du 20 avril 1920, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

L. B., épouse A., gouvernante, née le 26 avril 1887, à Bâle (Suisse), demeurant à Monte-Carlo. — Vols simples : treize mois de prison et 25 francs d'amende.

L. A.-J., épicière, né le 8 avril 1877, à Menton, demeurant à Monaco. — Infraction à l'Arrêté municipal du 23 septembre 1918 : 16 francs d'amende.

S. F.-L., loueur d'automobiles, né le 20 mars 1868, à Marseille, y demeurant. — Infraction à la législation sur les automobiles : 16 francs d'amende.

G. M.-M., veuve G; ménagère, née le 12 avril 1881, à Savone (Italie), demeurant à Monaco. — Infraction à la police des Chemins de fer : 50 francs d'amende (par défaut).

## ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

### L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

### La Foncière

LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.

Comp<sup>ie</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

### La Préservatrice

C<sup>ie</sup> Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT

1, place d'Armes, Condamine  
et  
Villa Le Vallonnet, Beausoleil.

## ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale  
SPRING PALACE  
33, boul. du Nord

MONTE CARLO

Magasin d'Exposition  
VILLA SAN-CARLO  
22, boul. des Moulins

## Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
200 millions de francs entièrement versés.

### AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine  
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée vient d'ouvrir une Agence de Voyages, au n° 3 de la rue Dumont-d'Urville à Alger.

Cette Agence fournit tous renseignements touristiques (stations estivales, thermales, centres de séjour et de villégiature) sur les Régions desservies par le Réseau P. L. M. (lignes métropolitaines et algériennes), délivre les billets de toutes catégories émis par ce Réseau, effectue la location, au départ de Marseille, de places de lits-salon, couchettes, 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classes, enregistre les bagages pour toutes les gares du Réseau P. L. M.-Algérien, etc.

Dans la même Agence, fonctionne un Service de la Compagnie internationale des Wagons-Lits pour la location des places de wagons-lits et tous renseignements concernant les Services de cette Compagnie.

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.  
Capital : 75 millions. - Réserves : 25.100.000.

Siège social à MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis.  
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

### Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE  
MONTE CARLO (Park-Palace).  
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupous. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

## APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.

## BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 149658.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus. (Renouvellement pour un an à dater du 20 mai 1919.)

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 11 juillet 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 055996 à 056000 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 novembre 1919. Quatorze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 03417, 03428, 20814, 50980, 50981, 50982, 62632, 62633, 70307, 70308, 71946, 124809, 124810 et 124811.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 février 1920. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 53528 et 53527.

### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 24 avril 1919. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11755 à 11764 inclus, 102732 à 102739 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 avril 1919. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 45761, 48337.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 mai 1919. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n° 2238, 4836, 16630, 23152, 27687, 35116, 35226, 37545, 54022.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1919. Cinq Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 21 juin 1919. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

### Mainlevées d'opposition (Suite).

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1919. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 32117, 36617 et 36090.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juillet 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n° 102702 à 102707.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 août 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 044853.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 septembre 1919. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 octobre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11267, 29125, 36744, 50720 et 52090.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 décembre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 janvier 1920. Un Cinquième d'Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 52712.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 février 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558, et dix-huit Obligations de la même Société, portant les numéros 64472 à 64483 inclus, 411, 57544, 57545, 57546, 70355 et 70356.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 13694.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 52022.

### Titres frappés de déchéance.

Néant.